



# CTA du 30 juin 2020

## Avis présentés par la FSU

- Avis 1 : 2S2C** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Le CTA s'oppose aux 2S2C et demande leur abandon.
- Avis 2 : métiers - statuts** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Le CTA s'oppose à toute externalisation d'enseignements. Il rappelle que la scolarité est obligatoire et qu'elle doit avoir lieu dans les établissements scolaires.
- Avis 3 : directeurs d'école** Pour : FSU – FO / Abst. : UNSA  
Le CTA exige le retrait de la proposition de loi sur la direction d'école et demande l'amélioration des conditions de travail des directeurs.
- Avis 4 : mutations et affectations** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Le CTA se prononce pour la communication aux organisations syndicales des résultats de mutations intra et d'affectations des TZR, contractuels et stagiaires. Le CTA rappelle son exigence du rétablissement de toutes prérogatives des CAP remises en cause avec la loi dite de transformation de la Fonction publique.
- Avis 5 : contractuels** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Le CTA se prononce pour l'application effective, dans l'académie, de la loi n° 2020-734 sur la suspension de la règle des 4 mois sans contrat qui supprime toute l'ancienneté acquise par les contractuels en CDD.
- Avis 6 : GRETA** Pour : FSU – FO – SE-UNSA / Nppv : SNPDEN-UNSA  
Le CTA demande un bilan des emplois GRETA et un état des lieux des situations financières et des indemnités versées à la direction.
- Avis 7 : AESH** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Le CTA se prononce pour la prise en compte des années d'ancienneté des AESH en CDI antérieures à 2014 dans le calcul de leur avancement.
- Avis 8 : AED** Pour : FSU – FO / Nppv : UNSA  
Le CTA constate que dans plusieurs établissements des Aed n'ont pas leur contrat renouvelé pour des raisons totalement étrangères à leur manière de servir. Le CTA condamne ces agissements et exige le réemploi de tous les Aed qui le souhaitent.
- Avis 9 : Indemnité de PP** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Le CTA de Clermont exige le paiement immédiat (avec effet rétroactif à compter du 01/09/2019) de l'indemnité de professeur principal étendue aux personnels du 1° et 2° degré de SEGPA, d'EREA et d'UPE2A, conformément au décret n°2019-1002 du 27/02/2019.
- Avis 10 : contractuels** Pour : unanimité (FSU – FO – UNSA)  
Lorsqu'un enseignant contractuel est recruté à temps complet mais occupe un emploi à temps incomplet nécessitant une quotité de service comprise entre 70 % et 100 % imposée selon les besoins du service, le CTA de Clermont demande, en application de la circulaire n° 2017-038 du 20 mars 2017, qu'un plein traitement lui soit versé.
- Avis 11 : AED et confinement** Pour : FSU / Nppv : FO – UNSA  
Le CTA exige la neutralisation des trois mois de confinement dans le décompte des 6 ans pour les AED en fin de contrat.